

Image not found or type unknown



Disparitions Matériel de travail par l'employeur

Par **Kimmye**, le **23/04/2015** à **16:27**

Bonjour, rnrnSalariee depuis décembre 2011, l'entreprise dans laquelle je travail a été rachetée en juillet 2014.rnrnDepuis le 09 mars 2015 je me retrouve dans l'incapacité d'effectuer mon travail correctement. En effet je ne dispose plus du matériel nécessaire pour exécuter mes fonctions.rnrnEst ce normal que mon employeur ne met plus à ma disposition le matériel nécessaire afin d'effectuer mon travail ?rnrnA t'il le droit de prendre mes outils de travail du jour au lendemain ?rnrnMerci rnBonne journée.